ÉDOUARD MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 10 juin 2026, à 18 h 00, au local B-105 du campus de Longueuil, situé au 945 chemin de Chambly.

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, membre du personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Max Jutras, personne étudiante du secteur technique, Cégep
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Nathalie Lelièvre, parent de personne étudiante
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Julie Loslier, secteur socio-économique
Patrick Monarque, secteur entreprises
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Julie Tougas-Ouellette, membre du personnel professionnel non enseignant

Sont absent(e)s :

Josée P. Carbonneau, parent de personne étudiante
Angel Desmarais, personne étudiante du secteur préuniversitaire
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Ézékiel Laroche, personne étudiante du secteur technique, ÉNA
Janick Morin, membre du personnel enseignant
Édouard Spriet, secteur activités entreprises

Sont invité(e)s :

Mélanie Chaussé, directrice des communications et affaires corporatives
Jasmine Dupont, directrice des ressources matérielles
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et services aux entreprises
Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information

Benjamin Duval, coordonnateur service informatique, direction des systèmes et technologies de l'information
Louis-Philippe Gagnon, coordonnateur aux approvisionnements, direction des ressources financières
Charles-David Lapointe, coordonnateur des ressources matérielles, direction des ressources matérielles
Marc Lamontagne, coordonnateur du département de philosophie, direction des études

Benoit Lecours préside l'assemblée et Mélanie Chaussé, agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 11.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 juin 2026 a été transmis aux membres du conseil d'administration.

PROJET D'ORDRE DU JOUR		Points
1.	**Adoption de l'ordre du jour**	Décision
2.	**Procès-verbaux des assemblées précédentes**	
2.1	Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 mai 2026	Décision
2.2	Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2026	Décision
2.3	Tableau de suivi des procès-verbaux du conseil d'administration	Information
3.	**Adoption de DEC et d'AEC**	
3.1	Adoption de DEC Présenté par : Emmanuelle Roy	Décision
3.2	Adoption d'AEC Présenté par : Emmanuelle Roy	Décision
4.	**Adoption des bons de commande**	
4.1	Projet de remplacement des barrières à l'ÉNA Présenté par : Jasmine Dupont, Louis-Philippe Gagnon	Décision
4.2	Dépassement des coûts (APL0013178) Régularisation pour la fin de la période de 3 ans Présenté par : Jasmine Dupont, Charles-David Lapointe, Louis-Philippe Gagnon	Décision
4.3	Renouvellement du contrat de câblage Présenté par : Michel Vincent, Benjamin Duval, Louis-Philippe Gagnon	Décision
5.	**Dépôt du bilan des activités du comité d'éthique de la recherche** Présenté par : Marc Lamontagne	Information
6.	**Autorisation du paiement de la cotisation annuelle 2026-2027 de la Fédération des Cégeps** Présenté par : Mélanie Chaussé	Décision
7.	**Autorisation d'une demande de financement auprès de la CAMAQ** Présenté par : Claudine Ellyson	Décision

8. **Autorisation d'une demande de financement auprès de l'entreprise Bombardier** — Décision
   Présenté par : Claudine Ellyson
9. **Dépôt du rapport des activités de la Commission des études 2025-2026** — Information
   Présenté par : Emmanuelle Roy
10. **Approbation de la nomination des membres de la Commission des études pour 2026-2027** — Décision
    Présenté par : Emmanuelle Roy
11. **Dépôt et adoption de la *Politique de gestion des cadres*** — Décision
    Présenté par : Geneviève Guérard
12. **Dépôt et adoption de la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique*** — Décision
    Présenté par : Geneviève Guérard
13. **Adoption des budgets 2026-2027**
    - 13.1 Adoption du budget de fonctionnement 2026-2027 — Décision
      Présenté par : François Lefebvre
    - 13.2 Adoption du budget d'investissement 2026-2027 — Décision
      Présenté par : François Lefebvre
14. **Informations** — Information
    - 14.1 La Vie au Cégep
      Présenté par : Hélène Bailleu
    - 14.2 Nombre de demandes d'admission et de personnes étudiantes admises pour le deuxième et le troisième tour pour la session d'automne 2026
      Présenté par : Emmanuelle Roy
    - 14.3 Résultats de l'évaluation du conseil d'administration
      Présenté par : Mélanie Chaussé
15. **Correspondance** — Information
16. **Dépôt de documents** — Information
    - Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 14 avril 2026
    - Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 5 mai 2026
    - Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 18 mars 2026
17. **Date de la prochaine séance** — Information
18. **Suivi des projets majeurs**
    - 18.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation — Information
      Présenté par : Hélène Bailleu
    - 18.2 Projet d'AéroCampus — Information
      Présenté par : Hélène Bailleu
19. **Suivi concernant la composition du conseil d'administration et élections** — Décisions
    Présenté par : Mélanie Chaussé
    - 19.1 Nomination d'un membre titulaire d'un diplôme préuniversitaire
    - 19.2 Élection pour la présidence du conseil d'administration
    - 19.3 Élection pour la vice-présidence du conseil d'administration

19.4 Élection des membres du comité exécutif

19.5 Élection des membres du comité d'audit et des finances

20. **Levée de la séance** Décision

26-CA-039 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation de la présidence;

Raymond Lagacé, appuyé par Julie Tougas Ouellette, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 juin 2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MAI 2026

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 mai 2026 a été transmis aux membres.

26-CA-040 PROPOSITION

Manon Lapierre, appuyée par Marie-Ève Baron propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 mai 2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 2026

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2026 a été transmis aux membres.

26-CA-041 PROPOSITION

Manon Lapierre, appuyée par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 mai 2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.3 TABLEAU DES SUIVIS – RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dépôt du tableau de suivi. Jasmine Dupont, directrice des ressources matérielles, présente le point de suivi relatif à la modification du mandat de l'entrepreneur général en lien avec les travaux de construction de la piscine.

3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

3.1 ADOPTION DE DEC

26-CA-042 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Marie-Ève Baron, appuyée par Josée Lepitre, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2024, d'été 2025, d'automne 2025, d'hiver 2026 et d'été 2026 et qui se trouvent dans l'une ou l'autre des situations prévues à l'article 32 du Régime des études collégiales, et ce, dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 ADOPTION D'AEC

26-CA-043 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Julie Tougas Ouellette, appuyée par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants qui ont terminé leurs études et atteint les objectifs du programme auxquels ils sont inscrits lors de la session d'hiver 2026 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

4.1 PROJET DE REMPLACEMENT DES BARRIÈRES À L'ÉNA

Ce projet vise le remplacement complet des barrières de contrôle d'accès aux stationnements de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), une initiative essentielle pour moderniser des infrastructures arrivées en fin de vie utile et harmoniser la gestion des espaces de stationnement entre le Cégep et l'ÉNA. Le Cégep ayant déjà procédé avec succès à cette modernisation l'an dernier, le déploiement à l'ÉNA constitue la suite logique pour assurer une cohérence institutionnelle.

Une démarche d'appel d'offres a été réalisée au mois de mai 2026. Toutefois, nous souhaitons procéder à une reprise de l'appel d'offres en raison d'un montant soumissionné nettement supérieur à l'estimation des professionnels.

26-CA-044 PROPOSITION

ATTENDU que les travaux doivent être complétés au plus tard le 14 août 2026;
ATTENDU qu'un montant de 200 000 $ est prévu pour le projet au budget d'investissement 2026-2027;
ATTENDU qu'un ajustement de la planification sera effectué dans l'éventualité où le résultat de l'appel d'offres dépasserait le budget prévu;
ATTENDU que l'appel d'offres est en cours;
ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;
ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL000011111;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Raymond Lagacé, appuyé par Patrick Monarque, propose à l'assemblée de :

- **Déléguer à la direction générale l'autorité de recevoir le rapport d'ouverture des soumissions et de procéder à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal d'engagement au système financier de 250 000 $, toutes taxes ristournées ;**
- **Déléguer à la direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat ;**
- **Demander à la direction générale d'assurer un suivi auprès du conseil d'administration lors de la prochaine séance.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 DÉPASSEMENT DES COÛTS (APL0013178) – RÉGULARISATION POUR LA FIN DE LA PÉRIODE DE 3 ANS

Dans le cadre du contrat de gardiennage 2023-2026 conclu avec la firme Groupe de sécurité GARDA SENC à la suite de l'appel d'offres public APL0013178, le cégep Édouard-Montpetit a connu une augmentation des dépenses en services de gardiennage par rapport aux montants initialement prévus. Cette situation nécessite une autorisation du conseil d'administration afin de disposer d'une enveloppe supplémentaire de 225 000 $ pour couvrir les dépassements de coûts enregistrés sur les fonds accordés au contrat en vigueur.

Premièrement, la présence d'agents percepteurs dans les guérites du Service du stationnement pendant une période de deux ans a contribué à l'augmentation des dépenses en gardiennage. Cette mesure, déployée stratégiquement pour maximiser la perception des droits de stationnement, a permis d'accroître substantiellement les revenus générés par ce service. Les coûts additionnels liés à la présence de ces agents ont été directement compensés par les revenus supplémentaires engendrés au bénéfice du Cégep.

Deuxièmement, la multiplication des chantiers de construction sur les sites du Cégep et de l'ÉNA au cours de la période couverte par le contrat a entraîné une hausse importante du recours aux services de gardiennage. L'instauration de règles strictes en matière de santé et de sécurité des usagers dans les zones de travaux a exigé une présence accrue et soutenue des agents de sécurité. Ces exigences, imposées tant par la réglementation applicable que par les obligations du cégep envers sa communauté, ont conduit à des dépenses additionnelles non prévues lors de la conclusion initiale du contrat.

Troisièmement, des frais de surveillance ont été facturés dans le cadre des activités de location des espaces du cégep à des clients externes. Ces coûts, bien qu'intégrés dans les dépenses en gardiennage, sont refacturés aux locataires avec une marge bénéficiaire, générant ainsi des revenus nets positifs pour le service des locations. Cette pratique constitue une source de financement partiel des coûts de sécurité, tout en assurant la qualité et la sécurité des activités tenues dans les installations du Cégep.

En somme, bien que les dépenses en gardiennage aient dépassé les prévisions initiales du contrat 2023-2026, ces déboursés supplémentaires ont été en grande partie générateurs de valeur pour le Cégep. Ils ont permis d'engranger des revenus importants au service du stationnement et au service des locations, tout en assurant que le Cégep respecte pleinement ses obligations légales et opérationnelles dans le contexte de chantier. L'augmentation demandée de 225 000 $ vise à régulariser la situation financière et à autoriser les dépenses nécessaires à la bonne marche des opérations pour la durée restante du contrat.

26-CA-045 PROPOSITION

ATTENDU que le cégep Édouard-Montpetit a conclu, un contrat de services de gardiennage avec la firme Groupe de sécurité GARDA SENC, à la suite de l'appel d'offres public APL0013178, pour la période 2023-2026;

ATTENDU que la présence d'agents percepteurs dans les guérites du service du stationnement, déployée sur une période de deux ans afin de maximiser la perception des droits de stationnement, a entraîné des dépenses additionnelles en gardiennage, compensées par les revenus supplémentaires ainsi générés au bénéfice du Cégep;
ATTENDU que la multiplication des chantiers de construction sur les sites du cégep et de l'ÉNA a nécessité une présence accrue des agents de sécurité afin de respecter les obligations en matière de santé et de sécurité des usagers dans les zones de travaux, engendrant ainsi des dépenses non prévues lors de la conclusion initiale du contrat;
ATTENDU que des frais de surveillance ont été facturés dans le cadre des activités de location des espaces du cégep à des clients externes et sont refacturés à ces locataires avec une marge bénéficiaire, générant des revenus nets positifs pour le service des locations;
ATTENDU que l'ensemble de ces dépenses supplémentaires excède l'enveloppe initiale du contrat ainsi que la provision de 10 % déjà octroyée, et qu'une autorisation d'augmentation de 225 000 $ est nécessaire afin de régulariser la situation financière et d'assurer la continuité des opérations pour la durée restante du contrat;
ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Josée Lepitre, appuyée par Nathalie Lelièvre, propose à l'assemblée d'autoriser une augmentation de 225 000 $, avant les taxes applicables, à l'enveloppe initiale du contrat de services de gardiennage conclu avec la firme GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC dans le cadre de l'appel d'offres public APL0013178, cette augmentation s'ajoutant à la provision de 10% déjà octroyée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CÂBLAGE

Lors de la réalisation des projets de réaménagements ainsi que des projets particuliers, le cégep confie les travaux de câblage réseau à un fournisseur externe. L'appel d'offres vise à sélectionner un fournisseur pour l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux nécessaires au cours des trois prochaines années, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires.

Les travaux seront réalisés sur demande, en fonction des besoins, et facturés selon une base temps et matériel.

Les montants ont été estimés à partir des dépenses des trois dernières années.

26-CA-046 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU que l'entente débutera le 1er juillet 2026;
ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00019106;
ATTENDU que les dépenses seront financées par le budget d'investissement;
ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Chantal Bélanger, appuyé par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée de retenir l'offre de la firme GTS INTEGRATION pour le contrat à exécution sur demande de câblage débutant le 1er juillet 2026 pour une période de trois ans. La présente autorisation inclut également la possibilité de prolonger le contrat pour deux périodes subséquentes d'une année chacune aux mêmes termes et conditions que la portion initiale du contrat. Le montant maximal de l'engagement au système financier pour la période de cinq ans, avant taxes, sera de 650 000, 00$.

Une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat est déléguée à la Direction des systèmes et technologies de l'information pour couvrir le coût des demandes supplémentaires ou des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, conformément à l'article 17 de la Loi.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Marc Lamontagne, président du comité d'éthique de la recherche (CÉR) président du CÉR, dépose le Rapport annuel des activités du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains pour l'année 2025-2026. Il répond aux questions des membres.

Le dépôt de ce rapport est effectué conformément aux articles 5.2.3 et 8.6 de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep, qui prévoit le dépôt du rapport annuel des activités du comité au conseil d'administration du Cégep.

6. AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2026-2027 DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie; d'affaires étudiantes; d'affaires internationales; de formation continue et de services aux entreprises; de financement; de recherche; de ressources humaines; d'évaluation de la scolarité; d'affaires juridiques; de ressources informationnelles; de négociation; de relations du travail.

Le tableau ci-après détaille les coûts des cotisations annuelles que le Cégep a payés au cours des dernières années :

COTISATIONS ANNUELLES DU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT À LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS					
	2022-2023	**2023-2024**	**2024-2025**	**2025-2026**	**2026-2027**
Cotisation de base	206 541,00 $	225 220,00 $	252 767,00 $	295 979,00 $	À recevoir
Cotisation pour projets spéciaux	Inclus dans la cotisation de base	Inclus dans la Cotisation de base	Inclus dans la cotisation de base	Inclus dans la cotisation de base	Inclus dans la cotisation de base
Cotisation pour affaires juridiques	23 905,00 $	27 542,00 $	31 015,00 $	36 470,07 $	À recevoir
Total annuel	**230 446,00 $**	**252 762,00 $**	**283 782,00 $**	**332 449,07 $**	

26-CA-047 PROPOSITION

ATTENDU que le cégep Édouard-Montpetit fait partie de la Fédération des cégeps, un regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec;

ATTENDU que les factures pour l'année 2026-2027 seront émises le 1er juillet 2026 et que le paiement doit être fait dans les 30 jours;

ATTENDU l'article 4.2.1 du *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement numéro 2) concernant le niveau d'autorisation du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Manon Lapierre, appuyée par Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'autoriser le paiement des factures de la Fédération des cégeps pour les cotisations 2026-2027 du cégep Édouard-Montpetit, le tout pour un montant maximal de 385 000$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. DEMANDE D'AUTORISATION DU DÉPÔT D'UN PROJET DE FINANCEMENT AUPRÈS DU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AÉROSPATIALE AU QUÉBEC (CAMAQ)

Les grandes entreprises du secteur de l'aéronautique procèdent à l'embauche d'un grand nombre de nouveaux employés afin de répondre à leur besoin de main-d'œuvre qualifiée. La Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSAE) offre depuis plusieurs années des formations d'introduction aux fonctions de travail pour les grandes entreprises, tels les constructeurs. La priorisation du secteur de l'aéronautique offre la possibilité que ces formations soient financées via le CAMAQ. Il est à noter qu'au cours des dernières années, l'ÉNA a perdu des mandats en raison de l'arrivée

d'entreprises privées ayant la même offre de formation. Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en considération que l'ÉNA connaît une hausse importante de ses populations étudiantes et donc une occupation grandissante de ses locaux.

En considérant les résultats à venir des travaux d'analyse de la disponibilité des laboratoires et des locaux requis pour réaliser le mandat, la DFCSAE, souhaite obtenir l'autorisation de procéder, au cours des prochaines semaines, au dépôt d'une demande de financement de ses formations sur mesure d'entrée en fonction chez les constructeurs d'aéronefs afin d'assurer le maintien de ses activités. Ainsi, nous envisageons la possibilité d'offrir, au cours des 2 prochaines années, un maximum de 20 groupes pour ces formations ayant une durée de 12 jours. Si nos analyses sont concluantes, il serait donc possible d'obtenir une entente de financement pouvant atteindre près de 800 000 $.

26-CA-048 PROPOSITION

ATTENDU que les grandes entreprises de constructions d'aéronefs ont besoin de service de formation sur mesure pour l'entrée en fonction de leurs nouveaux employés;
ATTENDU que le CAMAQ est en mesure de financer ces formations;
ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a pour mission d'offrir ces formations;
ATTENDU que, nous devons respecter notre capacité de formation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Josée Lepitre appuyée par Raymond Lagacé, propose à l'assemblée d'autoriser la Direction de la formation continue et des services aux entreprises à soumettre une offre de service auprès du CAMAQ, pour un montant maximum de 800 000 $.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. DEMANDE D'AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICE DE FORMATION SUR MESURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE BOMBARDIER

Le grand besoin de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'aéronautique nous amène à adapter et transformer l'offre de formation afin de contribuer à soutenir les entreprises de ce secteur d'importance au Québec. Des discussions avec les industries du secteur et plus spécifiquement avec le fabricant d'aéronefs Bombardier ont été menées dans les derniers mois afin de rechercher des solutions adaptées.

La Direction de la formation continue et du service aux entreprises (DFCSAE) souhaite obtenir l'autorisation de procéder au dépôt d'une offre de service afin de former les employés de l'entreprise Bombardier directement dans leurs locaux. La proposition comprendra une phase d'analyse et un accompagnement afin de mettre en place les équipements et l'aménagement requis. Une phase de

cohorte pilote, ainsi que la diffusion de 9 cohortes au cours des 5 prochaines années sont prévues. Les cohortes auront une durée de près d'un an et seront constituées de 14 participants pour un total de 140 personnes formées. Le budget total de cette entente est estimé à 3 545 000 $ avant taxes, mais pourrait varier de plus ou moins 300 000 $ selon les ajustements qui pourraient être faits au cours des premières phases. Le projet permettra aux candidats d'être éligibles aux critères de formation de Transports Canada afin d'obtenir une licence M, et d'éventuellement accéder à une progression professionnelle.

26-CA-049 PROPOSITION

ATTENDU que l'entreprise Bombardier a besoin de service de formation sur mesure spécialisée en maintenance d'aéronef pour ses employés;
ATTENDU que l'entreprise Bombardier souhaite que cette formation soit offerte dans leurs locaux de la région de Dorval;
ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a pour mission d'offrir les formations demandées;
ATTENDU que, nous devons respecter notre capacité de formation;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Marie-Ève Baron appuyée par Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'autoriser la Direction de la formation continue et des services aux entreprises à soumettre une offre de service auprès de l'entreprise Bombardier, pour un montant maximum de 3 845 000 $.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2025-2026

Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et présente aux membres du conseil d'administration le Rapport des activités de la Commission des études 2025-2026, tel que le prévoit le *Règlement de la Commission des études* (règlement no 7 du Cégep).

10. APPROBATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR 2026-2027

Le *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7), adopté par le conseil d'administration le 19 avril 2016, puis amendé lors de la présente réunion du 12 juin 2024, prévoit ce qui suit pour la composition de la commission des études et la nomination des membres :

3. Composition de la commission des études

3.1. Membres

La commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

3.1.1. le directeur des études qui en est le président;

3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;

3.1.3. onze (11) enseignants, préférablement des coordonnateurs de programme d'études, ou des enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de programme, ou à défaut, d'autres enseignants des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :

a) un (1) du programme de *Sciences de la nature*

b) un (1) du programme de *Sciences humaines*

c) un (1) du groupe *Arts et lettres* et *Arts visuels*

d) trois (3) de la *Formation générale :*

- *un (1) Littérature et français*,
- *un (1*) *Philosophie,*
- *un (1) Éducation physique et Langues*

e) un (1) du groupe *Technologie de l'électronique*, *Techniques* d'*intégration multimédia* et *Techniques de l'informatique*

f) un (1) du groupe *Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie et Techniques d'hygiène dentaire*

g) un (1) du groupe *Soins infirmiers, Technologie de radiodiagnostic* et *Techniques d'éducation à l'enfance*

h) un (1) du groupe *Techniques d'orthèses visuelles*, *Techniques de comptabilité et de gestion* et *Gestion de commerces* ;

i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial*, *Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Avionique*

3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément le vice-président des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;

3.1.5. trois (3) étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;

3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;

3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

3.2. Nomination

3.2.1. Les candidatures émanant des professeurs siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun - sont acheminées à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.

3.2.2. Les enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble des enseignants au cours d'une assemblée générale du Syndicat.

3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.

3.2.4. La désignation des membres de la commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

26-CA-050 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la commission des études* ;
ATTENDU que les personnes désignées sont élues par l'ensemble de leurs pairs au cours d'assemblées tenues conformément au *Règlement de la commission des études* et représentent les diverses catégories de membres du personnel tel que le stipule l'article 3.1 du *Règlement de la commission des études* ;
ATTENDU la recommandation de la commission des études ;

Julie Tougas Ouellette, appuyée par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'entériner les nominations des personnes suivantes à titre de membres de la Commission des études pour l'année 2026-2027 :

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2026-2027

Représentation	Membres
Présidence	Emmanuelle Roy, directrice des études
Secrétaire	Vincent Michel, professeur au Département de propulseur
Responsables des programmes d'études	Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études – ÉNA Martin Desrochers, directeur adjoint des études – Longueuil Hugues Gilbert, directeur adjoint des études – Longueuil Amélie Laplante, direction adjointe des études – Longueuil
Personnel professionnel	Émilie Germain, conseillère pédagogique, DFCSAE (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027) Sophie Larivière, conseillère pédagogique, DÉ (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)

Personnel de soutien	Manon Lapierre, technicienne en administration – ÉNA –(mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Personnes étudiantes	À venir, programme d'études ÉNA Aya Anzer, programme d'études préuniversitaires Max Jutras, programme d'études techniques

Personnel enseignant provenant des programmes (ou groupes de programmes) suivants :	
Représentation	**Membres**
Sciences de la nature	Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Sciences humaines	Marie Wright-Laflamme, professeure au Département de sociologie (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Arts, lettres et communication Arts visuels	Nicholas Cotton, professeur au Département de littérature et de français (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Technologie du génie électrique Techniques d'intégration multimédia Techniques de l'informatique	Charles Tounou, professeur au Département de technologie du génie électrique – Réseaux et télécommunications (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Techniques d'hygiène dentaire Techniques de denturologie Techniques de prothèses dentaires	Julie Jacob, professeure au Département de techniques de prothèses dentaires (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Techniques d'éducation à l'enfance Techniques d'éducation spécialisée Soins infirmiers	Caroline Crépeau, professeure au Département de techniques d'éducation à l'enfance (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Optique et lunetterie Techniques comptabilité de gestion et Gestion de commerce Technologie de radiodiagnostic	Julie B. Côté, professeure au Département d'optique et lunetterie (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Techniques de l'avionique Techniques de génie aérospatial Techniques de maintenance d'aéronefs Aircraft Maintenance Technology	Vincent Michel, professeur au Département de propulseur (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)

Formation générale	François Harvey, professeur au Département de littérature et de français (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027) Thierry Layani, professeur au Département de philosophie (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028) Kim Barette St-Martin, professeure au Département d'éducation physique (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM)	Michel Nareau, vice-président aux affaires pédagogiques (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. ADOPTION DE LA *POLITIQUE DE GESTION DES CADRES*

Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines, présente la *Politique de gestion des cadres* et répond aux questions des membres.

26-CA-051 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*;
ATTENDU que la *Politique de gestion des cadres* doit être modifiée pour tenir compte des modifications règlementaires;
ATTENDU les consultations réalisées;
ATTENDU la recommandation favorable de l'Association des cadres du Cégep;
ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

Nathalie Lelièvre, appuyée par Chantal Bélanger, de proposer à l'assemblée d'adopter la *Politique de gestion des cadres*, étant entendu qu'elle entrera en vigueur le 1er juillet 2026, et d'abroger toute version antérieure de cette politique.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. ADOPTION DE LA *POLITIQUE VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE*

Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines, présente la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique*.

Mme Guérard explique le contexte ayant mené à la révision de cette politique et répond aux questions des membres.

26-CA-052 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les normes du travail*;

ATTENDU que certains éléments de la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique* doivent être modifiée pour se conformer à la loi;

ATTENDU qu'une révision complète doit avoir lieu en 2028;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Josée Lepitre, appuyée par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée de la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique*.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. ADOPTION DES BUDGETS 2026-2027

13.1 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026-2027

François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le budget de fonctionnement 2026-2027. Il le commente et répond aux questions des membres.

26-CA-053 PROPOSITION

ATTENDU l'allocation initiale déposée au mois de mai 2026 ;
ATTENDU les revenus prévus de 154 712 825 $, les dépenses prévues de 156 463 594 $ et le déficit prévu de 1 750 769 $;
ATTENDU qu'exceptionnellement, le déficit sera financé par le solde de fonds du Cégep;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

Julie Tougas-Ouellette, appuyée par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter le budget de fonctionnement 2026-2027.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.2 ADOPTION DU BUDGET DU FONDS D'INVESTISSEMENT 2026-2027

François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le budget d'investissement 2026-2027. Il le commente et répond aux questions des membres.

26-CA-054 PROPOSITION

ATTENDU que le budget d'investissement tient compte des niveaux et allocations annoncés par le MES jusqu'au 31 mars 2027 ;
ATTENDU que le budget d'investissement est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;
ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances ;

Josée Lepitre, appuyée par Julie Loslier, propose à l'assemblée d'adopter le budget d'investissement 2026-2027.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. INFORMATIONS

14.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 18 avril au 3 juin 2026.

14.2 NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION ET DE PERSONNES ÉTUDIANTES ADMISES POUR LE DEUXIÈME TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2026

Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre de personnes étudiantes admises à la session d'automne 2026 après le premier deuxième tour du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

14.3 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, élaboré par le comité exécutif, a été transmis aux administrateurs le 4 mai 2026. La date limite pour compléter le questionnaire en ligne était le 14 mai 2026.

Le questionnaire a été envoyé aux 20 membres du conseil d'administration et 15 d'entre eux ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 75 %.

Mélanie Chaussé, directrice des communications et affaires corporatives, dépose les résultats obtenus aux membres du conseil d'administration et informe les administrateurs que le suivi notamment au niveau de la formation sera fait à l'automne 2026 par le comité exécutif.

15. CORRESPONDANCE

Le 8 mai 2026, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, l'informant que le projet visant à accroître les apprentissages en milieu de travail dans le cadre du programme d'études Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1) a été retenu et qu'une subvention maximale de 120 000$ nous a été accordée.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 14 avril 2026;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 5 mai 2026;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 18 mars 2026;

17. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

18.1 PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Elle répond aux questions des membres.

Les administrateurs qui souhaitent être informés de l'évolution du projet sont invités à consulter le site web : Cégep en transformation et à s'abonner à l'Info-chantier s'ils le souhaitent (par l'entremise du même site).

18.2 PROJET D'AÉROCAMPUS

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'AéroCampus à l'ÉNA. Elle répond aux questions des membres.

Il est proposé par Marie-Ève Baron, appuyée par Josée Lepitre et résolu à l'unanimité de modifier l'ordre du jour afin de faire du sujet AéroCampus dans les projets majeurs un point de décision.

26-CA-057 PROPOSITION

PROJET D'AÉROCAMPUS – POSITIONNEMENT

Le 16 décembre 2025, le Cégep Édouard-Montpetit et l'École nationale d'aérotechnique (ci-après l' « ÉNA ») a acquis le terrain sur lequel est établie l'École nationale d'aérotechnique.

Le 25 mars 2026, la direction générale a présenté aux membres du conseil d'administration la situation actuelle de l'ÉNA et les raisons qui obligent celle-ci à repenser le projet d'AéroCampus.

Le 4 mai 2026, en considérant l'évolution de la situation de l'ÉNA depuis l'idéation du projet d'Aérocampus, l'amorce de l'élaboration d'un plan de développement stratégique pour l'ÉNA, de même que la nécessité de revoir le projet d'AéroCampus, le conseil d'administration adoptait la résolution 26-CA-035 afin de demander à la direction générale du Cégep et de l'ÉNA, de revoir la faisabilité, la portée et le séquencement du projet d'AéroCampus afin de concevoir un modèle porteur respectant les réalités institutionnelles des parties prenantes et de faire une recommandation au conseil d'administration concernant le projet.

Le 14 mai 2026, une rencontre s'est tenue en présence de la sous-ministre, Mme Paule DeBlois, du sous-ministre adjoint aux affaires collégiales, M. Marc-André Thivierge, de la directrice générale du cégep et de l'ÉNA et du président du conseil d'administration. Cette rencontre a été l'occasion pour l'ÉNA d'exprimer sa volonté de collaborer à la réalisation d'un projet structurant tout en nommant qu'un tel projet ne saurait se réaliser au détriment de la mission première du Cégep et de l'ÉNA, soit la formation technique et qu'un tel projet ne devait pas compromettre la capacité d'accueil, de diplomation ou les conditions de réussite des personnes étudiantes.

Le 20 mai 2026, faisant suite à la rencontre du 14 mai, Madame Paule De Blois, sous-ministre au MES a transmis une lettre à la directrice générale du Cégep et de l'ÉNA. Par l'entremise de cette lettre, Mme De Blois invitait notamment l'ÉNA à poursuivre les discussions avec l'ÉTS et à dégager, à brève échéance, une voie de passage commune permettant la poursuite du projet.

Le 25 mai 2026, se tenait une séance extraordinaire du conseil d'administration portant sur le plan de développement stratégique de l'ÉNA. Lors de cette séance, le conseil d'administration adoptait la résolution 26-CA-037 afin d'adopter les quatre (4) axes du plan de développement de l'ÉNA soit l'accessibilité aux programmes d'études collégiales (1), le positionnement stratégique et partenariats (2), la révision des programmes d'études (3) et les infrastructures et capacités organisationnelles (4). Par l'entremise de cette résolution, le conseil d'administration a également demandé à la direction du Cégep et de l'ÉNA d'assurer la poursuite de la rédaction du plan de développement stratégique de l'ÉNA en fonction des quatre axes précités.

Toujours lors de la séance extraordinaire du 25 mai dernier, le conseil d'administration a mandaté son président afin d'adresser, à la ministre de l'Enseignement supérieur, une réponse à la lettre du 20 mai précitée, en réitérant le principe de l'autonomie d'un établissement d'enseignement collégial, de même que le rôle des instances de gouvernance. À la demande du conseil d'administration, cette lettre devait également faire état du positionnement du Cégep et

de l'ÉNA en lien avec le projet de l'AéroCampus et expliquer les besoins actuels de l'ÉNA notamment en vue de répondre à son mandat national de formation. Enfin, cette lettre devait également permettre de rectifier certains faits erronés par rapport à la séquence des événements, dont l'acquisition du terrain.

Le 9 juin 2026, faisant suite au mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration, le président adressait une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur.

26-CA-055 PROPOSITION

ATTENDU l'acquisition, le 16 décembre 2025 par le Cégep Édouard-Montpetit et l'École nationale d'aérotechnique, du terrain sur lequel est établie l'École nationale d'aérotechnique
ATTENDU les résolutions 26-CA-035, 26-CA-037 et 26-CA-038 adoptées par le conseil d'administration ;
ATTENDU la lettre transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur par le président du conseil d'administration le 9 juin 2026 ;
ATTENDU les travaux en cours avec l'ÉTS afin de donner suite à la résolution du 4 mai 2026 ;
ATTENDU la poursuite de l'élaboration du plan de développement stratégique de l'École nationale d'aérotechnique en fonction des quatre (4) axes énoncés par le conseil d'administration ;
ATTENDU la responsabilité première de l'ÉNA, à titre d'établissement d'enseignement collégial à mandat national, d'assurer l'accessibilité, la qualité de la formation, la réussite étudiante ainsi que sa capacité d'accueil et de diplomation ;
ATTENDU que le développement des infrastructures de l'ÉNA constitue une condition essentielle à la réalisation de sa mission et qu'il doit s'inscrire en cohérence avec son plan de développement stratégique et dans les mécanismes gouvernementaux usuels, notamment le Plan québécois des infrastructures (PQI);
ATTENDU que la première phase du projet d'AéroCampus, telle qu'envisagée, pourrait être réalisée dans un horizon plus court, puisqu'elle ne constitue pas un projet majeur, contrairement aux phases subséquentes qui devront vraisemblablement s'inscrire dans un horizon plus long et dans le cycle du PQI;
ATTENDU qu'il est nécessaire d'assurer une vision d'ensemble du projet d'AéroCampus, incluant ses phases 2 et 3, afin d'en garantir la cohérence, la faisabilité et la pérennité, notamment au regard des besoins actuels et futurs de l'ÉNA ;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Raymond Lagacé, appuyé par Nathalie Lelièvre propose à l'assemblée :

- **De réaffirmer la volonté du Cégep Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aérotechnique de collaborer avec les partenaires du projet d'AéroCampus, soit le**

Centre de technologie en aérospatiale (CTA) et l'École de technologie supérieure (ÉTS), dans un esprit d'ouverture, de transparence et de réciprocité, afin de redéfinir un projet commun porteur, réaliste et bénéfique pour l'ensemble des partenaires ;

- **D'affirmer que toute évolution du projet d'AéroCampus doit impérativement respecter la mission première de l'École nationale d'aérotechnique et ne doit en aucun cas compromettre ses capacités actuelles ou futures en matière d'accueil, de formation et de réussite étudiante, ni limiter son plein développement tel qu'énoncé dans son plan stratégique de développement;**
- **De convenir que l'analyse et la mise en œuvre de la phase 1 doivent être poursuivies de manière pragmatique avec les partenaires, tout en reconnaissant explicitement qu'elle ne peut être dissociée d'une vision globale intégrant les phases 2 et 3, lesquelles devront faire l'objet d'une planification structurée, vraisemblablement inscrite dans le cadre du Plan québécois des infrastructures ;**
- **D'affirmer l'ouverture du Cégep à participer à des discussions en vue d'une entente d'utilisation d'une partie du terrain de l'École nationale d'aérotechnique pour la réalisation de la phase 1, sous réserve que cette entente:**
  - **Préserve pleinement les marges de développement futures de l'École nationale d'aérotechnique ;**
  - **N'hypothèque pas la réalisation des phases subséquentes du projet d'AéroCampus ;**
  - **Demeure cohérente avec les besoins identifiés dans le plan de développement stratégique de l'École nationale d'aérotechnique ;**
- **De déléguer à la direction générale la responsabilité de poursuivre, avec l'École de technologie supérieur et le CTA, les travaux liés à la phase 1, incluant l'analyse des options de mutualisation des espaces, en s'assurant que celles-ci répondent adéquatement aux besoins actuels et anticipés de l'ÉNA ;**
- **De déléguer à la direction générale la responsabilité de poursuivre et d'approfondir l'analyse des phases 2 et 3 du projet afin de définir un scénario global crédible, cohérent et soutenable, aligné avec les axes du plan de développement stratégique de l'ÉNA et compatible avec les exigences du PQI ;**

De déléguer à la direction générale la responsabilité de négocier, le cas échéant, toute entente relative à l'utilisation du terrain, en conformité avec les orientations énoncées dans la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTIONS

Mélanie Chaussé, directrice des communications et affaires corporatives, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la Liste des administrateurs en date du 25 mai 2026 (document 19b).

19.1 NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE D'UN DIPLÔME PRÉUNIVERSITAIRE

26-CA-056 PROPOSITION

ATTENDU l'article 2.2.1 du *Règlement de régie interne (Règlement numéro 1);*
ATTENDU la recommandation du comité exécutif.

Chantal Bélanger, appuyé par Manon Lapierre, propose de nommer Geneviève Héon à titre de membre diplômé du secteur préuniversitaire, pour un mandat d'au plus trois ans débutant le 1er juillet 2026.

19.2 ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE

3.5 Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, en cas de force majeure, à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie des membres du personnel du Cégep ou qui n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :

3.5.1 Le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil ;

3.5.2 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes ;

3.5.3 Le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote ;

3.5.4 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président. Le conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

Mises en candidatures pour le poste de président du conseil d'administration :

Nathalie Lelièvre propose la candidature de Benoit Lecours ;

Fin des mises en candidatures

Benoit Lecours accepte d'être mis en candidature;

26-CA-058 PROPOSITION

ATTENDU l'article 3.5 *du Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);
ATTENDU que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que la personne qui occupe le poste de présidence est membre du comité directeur;
ATTENDU que le mandat de Benoit Lecours à titre de président est échu;

Benoit Lecours est élu président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2026-2027.

19.3 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

À défaut de mise en candidature pour le poste de vice-présidence, cette élection est reportée à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

19.4 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le processus d'élection du poste de vice-présidence est présidé par Mélanie Chaussé.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 26 novembre 2025, stipule ce qui suit pour la composition du comité exécutif (article 5.1) :

5.1 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1.1 Le comité exécutif se compose des personnes suivantes :

5.1.1.1 La direction générale qui préside le comité;

5.1.1.2 La présidence;

5.1.1.3 La vice-présidence;

5.1.1.4 Deux membres en fonction du conseil qui ne sont ni membres du personnel ni étudiants;

5.1.1.5 Un membre en fonction du conseil qui est membre du personnel;

5.1.1.6 La direction des études.

5.1.2 Les membres du comité exécutif mentionnés aux alinéas 5.1.1.4 et 5.1.1.5 sont choisis par mode d'élection, présidée par le secrétariat du conseil, lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, dans en cas

de situation exceptionnelle, à l'assemblée subséquente et suivant les modalités suivantes :

5.1.2.1 Les personnes candidates sont mises en nomination sur proposition. Les personnes candidates mises en nomination doivent être présentes lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu, ou avoir fait part par écrit au secrétariat du conseil de leur intérêt à siéger au comité exécutif;

5.1.2.2 Le vote a lieu à main levée sauf lorsqu'un membre demande le vote à scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;

5.1.2.3 Le secrétariat du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare alors les élus. Le conseil peut désigner un ou plusieurs personnes scrutatrices pour assister le secrétariat.

Mises en candidatures pour les postes de membres du comité exécutif:

Isabelle Desrochers-Galipeau a informé, par écrit, la secrétaire générale de la proposition de sa candidature à titre de membre externe du comité exécutif ;

Janick Morin a informé, par écrit, la secrétaire générale de la proposition de sa candidature à titre de membre interne du comité exécutif ;

Fin des mises en candidatures

26-CA-059 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité exécutif du membre externe Josée P. Carbonneau est échu;

ATTENDU que le mandat au comité exécutif de la membre externe Isabelle Desrochers Galipeau est échu;

ATTENDU que le mandat au comité exécutif du membre interne Janick Morin est échu;

Isabelle Desrochers-Galipeau est nommée membre externe et Janick Morin est nommé membre interne au sein du comité exécutif pour l'année scolaire 2026-2027.

À défaut de mise en candidature pour un deuxième membre externe, cette élection est reportée à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

19.5 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le processus d'élection du poste de vice-présidence est présidé par Mélanie Chaussé.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 26 novembre 2025, stipule ce qui suit pour la composition du comité exécutif (article 5.1) :

6.1 COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

6.1.1 Mandat du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est chargé d'aviser le conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion financière et à la gestion des risques financiers des opérations du Cégep, et notamment des tâches suivantes :

6.1.1.1 Analyser les prévisions budgétaires ou les révisions budgétaires majeures de fonctionnement et d'investissement préparées par la direction du Cégep et faire des recommandations au conseil d'administration;

6.1.1.2 Superviser le processus permettant le choix de la firme d'auditeurs indépendants et recommander la nomination au conseil d'administration;

6.1.1.3 Évaluer annuellement le rendement de l'auditeur indépendant;

6.1.1.4 Passer en revue le rapport financier annuel et le rapport de l'auditeur indépendant, formuler un avis au conseil d'administration et assurer le suivi des recommandations;

6.1.1.5 Superviser le processus d'identification, de gestion et de révision des principaux risques en matière de gestion financière et de gestion contractuelle;

6.1.1.6 Veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place et s'assurer de l'application des mesures nécessaires pour assurer la saine gestion, l'intégrité des résultats financiers et la qualité des contrôles internes;

6.1.1.7 S'assurer que les règlements et politiques en matière de gestion financière, de gestion contractuelle et de gestion des approvisionnements soient élaborés et révisés au besoin et formuler des recommandations au conseil d'administration;

6.1.1.8 Gérer tout autre mandat spécifique relevant de son domaine d'expertise pouvant être confié par le conseil d'administration.

6.1.2 Composition

6.1.2.1 Le comité se compose de trois membres du conseil d'administration, dont au moins deux membres ont une compétence en matière de finances et de comptabilité, et qui sont nommés par le conseil d'administration au mois de juin de chaque année, ou à l'assemblée

subséquente en cas de force majeure. Le comité doit être majoritairement composé de membres externes.

6.1.2.2 Le comité est présidé par un membre externe du Cégep qui a une compétence en matière de finances et de comptabilité désigné par le conseil au mois de juin de chaque année, ou à l'assemblée subséquente en cas de force majeure.

6.1.2.3 La direction des ressources financières accompagne le comité et prépare les dossiers qui lui sont soumis et le secrétaire du conseil agit à titre de secrétaire du comité.

6.1.2.4 La présidence du conseil d'administration et le directeur général peuvent participer aux réunions du comité à titre d'observateurs.

Mises en candidatures pour les postes de membres du comité d'audit et des finances:

Janick Morin a informé, par écrit, la secrétaire générale de la proposition de sa candidature à titre de membre du comité d'audit et des finances ;

Nathalie Lelièvre propose sa candidature à titre de membre du comité d'audit et des finances ;

Patrick Monarque propose sa candidature à titre de membre du comité d'audit et des finances ;

Fin des mises en candidatures

26-CA-060 PROPOSITION

ATTENDU les articles 6.1.1 et 6.1.2 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de Patrick Monarque est échu;

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de Nathalie Leliève est échu;

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de Janick Morin est échu;

Patrick Monarque est nommé à titre de membre et présidence du comité d'audit et des finances, Nathalie Lelièvre et Janick Morin sont nommés à titre de membres du comité d'audit et des finances pour l'année scolaire 2026-2027.

19. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 9 septembre 2026, à 18 h 00, à l'École nationale d'aérotechnique (salle à déterminer).

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 21 h 33.

Benoit Lecours

Benoit Lecours
Président

Mélanie Chaussé

Mélanie Chaussé
Secrétaire d'assemblée